



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15499</b>	De <b>Mme Perrine Goulet</b> ( Démocrate (MoDem et Indépendants) - Nièvre )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > pharmacie et médicaments	<b>Tête d'analyse</b> > Viabilité des officines de pharmacie	<b>Analyse</b> > Viabilité des officines de pharmacie.
Question publiée au JO le : <b>20/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Perrine Goulet attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la viabilité des officines de pharmacie. La présence de pharmacies sur l'ensemble du territoire revêt une importance cruciale pour garantir un accès équitable et rapide à un professionnel de santé. Ces établissements jouent un rôle essentiel en fournissant des médicaments, des conseils pharmaceutiques et des services de santé de base. Les pharmaciens viennent ici répondre aux besoins de la population, en particulier dans les zones rurales ou éloignées, où l'accès aux soins de santé peut être limité. Leur présence contribue à améliorer la santé publique en favorisant la sensibilisation et l'éducation sur les questions de santé. En cas d'urgence médicale, les pharmacies deviennent souvent les premiers points de contact, offrant un soutien immédiat avant l'intervention des professionnels de la santé. La proximité des pharmacies est donc cruciale pour assurer des délais d'intervention rapides et réduire les risques de complications. En outre, les pharmacies contribuent à la viabilité économique locale en créant des emplois et en stimulant le commerce dans leur environnement. Elles jouent un rôle économique et social vital en renforçant la résilience des territoires. Pour autant, deux phénomènes se conjuguent actuellement. Le premier est ancien et revêt de l'accrétion de groupements de pharmacies constituant des monopoles locaux dans certaines zones du fait de la cherté de la reprise d'officine pour de jeunes pharmaciens. D'autre part, les effets de l'inflation qui ne m'apparaissent pas pris en compte dans les négociations entre la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et les professionnels. Elle souhaite savoir dans quelle mesure le Gouvernement entend agir sur ces sujets.